

**Les trois éoliennes de Guern (Morbihan) sont en cours de démantèlement.**

**La fin d'une bataille judiciaire de presque 20 ans pour l'association de riverains qui l'a initiée.**

**Reportage sur place du JT de 13H de TF1.**

es grues montées pour des éoliennes démontées. Et un chantier au goût de victoire pour Jean-Jacques Péchard, vent debout depuis seize ans contre le projet de parc éolien dans sa commune de Guern (Morbihan), qu'il ne supportait plus de voir depuis son jardin. *"Il y avait la vue, le changement du paysage, mais aussi le son, quand elles tournaient"*, continue-t-il de pointer au micro de TF1, dans le reportage du JT de 13H à voir en tête de cet article.

C'est désormais de l'histoire ancienne : les engins qui s'affairent actuellement ont commencé à découper en morceaux les trois éoliennes de 140 mètres de haut du secteur, sur ordre du préfet, début de la fin d'un feuilleton judiciaire au long cours.



Celui-ci aura coûté 30.000 euros de frais de justice à l'ACPEG, association contre le projet éolien de Guern, que dirige Jean-Jacques Péchard depuis sa création en 2005. *"Souvent, ce sont de longs combats, qui se gagnent à l'usure, parce que les sociétés exploitantes savent que les associations peuvent mourir, donc il faut aller jusqu'au bout. Parce que maintenant, c'est un poids qui disparaît, pour chacun d'entre nous"*, se félicite David Le Goff, ancien membre de l'ACPEG.



[Lire aussi](#)

### [Énergies renouvelables : que deviennent les éoliennes de première génération après leur démantèlement ?](#)

Si les opposants (une cinquantaine au départ, une dizaine à l'arrivée) ont fini par l'emporter, malgré les multiples recours de l'exploitant devant toutes les juridictions administratives possibles, jusqu'au Conseil d'État en 2012, c'est au regard de la loi du 12 juillet 2010 (soit deux ans après la mise en service du parc de Guern), imposant une distance minimale de 500 mètres entre les habitations et les éoliennes. Et comme deux maisons se trouvaient dans ce périmètre (voir l'infographie ci-dessous), les juges ont considéré qu'il y avait un risque de sécurité publique, surtout en cas de tempête, la région étant "*soumise à des vents pouvant atteindre plus de 130 km/h*", soulignait dans son arrêt la cour administrative d'appel de Nantes.



C'est la toute première fois, en France, qu'un parc éolien est déconstruit pour ce motif. Et, logiquement, cette décision ne manque pas de faire réagir en Bretagne. *"Je trouve ça un petit peu dommage parce qu'on a besoin de ces énergies vertes, propres et renouvelables, qui ne polluent pas. Donc c'est un peu contradictoire dans la démarche écologique actuelle"*, fait valoir un Morbihannais interrogé par TF1. Dans l'Hexagone, l'éolien représente à présent 8% de la production électrique nationale. Pour tenir ses engagements européens, l'État doit en construire plus.

---